

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 AVRIL 2015

1/2 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MISSION LOCALE METROPOLE EST

En 2014, 736 jeunes Monsois de moins de 25 ans ont été accompagnés sur le plan social et/ou professionnel par des conseillers de l'antenne de la « Mission Locale ». Parmi cet effectif, il convient de préciser que 590 Monsois investissent activement les diverses propositions d'accompagnement mises en place par les conseillers socioprofessionnels et qu'ils sont donc positionnés tant sur des entretiens individuels, des informations collectives que des ateliers pour les aider à améliorer leur qualification et à structurer et optimiser leur recherche d'emploi. Notons enfin que parmi ces Monsois en relation régulière avec la Mission Locale, 255 se sont présentés pour un premier accueil en 2014.

A ce titre, les moyens d'accompagnement de la Mission Locale par la Ville de Mons en Barœul sont évalués pour l'année 2015 à hauteur de 100 000 €. Ces moyens permettront de soutenir l'action de la « Mission Locale Métropole Est » en faveur des jeunes Monsois et de participer à son fonctionnement. Au-delà de ce concours financier, la « Mission Locale » bénéficie de la mise à disposition d'un local.

Les modalités de versement de la subvention globale ainsi que la nature des documents à présenter qui justifient de la réalisation des activités sont précisées dans une convention de partenariat signée entre Monsieur le Maire et Madame la Présidente de la Mission Locale Métropole Est.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- verser une subvention de 100 000 € à l'Association Locale pour l'Insertion Sociale et Professionnelle de Villeneuve d'Ascq/Mons en Barœul,
- imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts à l'article fonctionnel 920 25, compte nature 6 574 du budget de l'exercice.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.